

## Coexistence de normes personnelles et du droit romain IVe-Xe

Par **-Merowig**, le 24/11/2008 à 15:50

Bonjour,

Je suis étudiant à Nancy en 1ère année de droit et comme beaucoup de mes prédécesseurs, j'use mes petits yeux à rédiger mes dissertations d'Hppc.

Je viens vous soumettre une question relative à une dissertation rendue dont le sujet était:  
[b:31tp1bka]la coexistence de normes juridiques "personnelles" et du droit romain en Gaule franque entre le IVe et Xe siècle.[/b:31tp1bka]

J'ai présenté mon plan (douteux) dans les grandes lignes de la façon suivante:

[quote:31tp1bka]I. Deux normes différentes en vigueur sur un territoire

- 1)le droit romain
- 2)le droit franc au sein du droit barbare

II. Vers l'appropriation du droit romain

- 1) Le Bréviaire d'Alaric, première réelle modification barbare du droit romain
- 2) Sa diffusion sur le royaume franc et l'uniformisation du droit[/quote:31tp1bka]

Mon problème n'est pas tant sur mon plan que sur la 2ème partie du II.  
([i:31tp1bka]diffusion et uniformisation[/i:31tp1bka])

J'ai terminé en parlant de l'invasion des francs saliens du territoire Wisigoth, de l'application du bréviaire wisigoth sur territoire franc et de l'uniformisation du droit franc (du principe de territorialité retrouvé, de la volonté de pacification par le droit, etc etc...).

Mais le fait est que je m'arrête donc au 5ème siècle alors que mon sujet porte jusqu'au Xème.

Mon chargé de TD a (très vaguement) parlé des mérovingiens, des carolingiens, c'est-à-dire presque juste pour citer les dynasties. Ce qui fait que je m'interroge:

[b:31tp1bka]Comment traiter de cette coexistence des normes romaines et barbares jusqu'au Xème siècle sachant que d'après mes recherches elle disparaît au Ve?[/b:31tp1bka]

Je vous remercie pour vos pistes.

Par **Elenwë Estellië**, le 25/11/2008 à 13:21

[quote="-Merowig":1potqy26]1) Le Bréviaire d'Alaric, première réelle modification barbare du droit romain[/quote:1potqy26]

Etonnant que tu veuilles faire toute une sous-partie sur le Bréviaire d'Alaric. Auras-tu assez d'informations dessus et de commentaires à y faire pour que cela tienne dans une sous-partie ?  
:?

Désolée si je ne réponds pas à ta question. Mais je suis aussi perplexe que toi. Image not found or type unknown

Par **-Merowig**, le **25/11/2008** à **15:25**

Il me semblait qu'il s'agissait d'un élément neuf et important qui me permettait de mener mon petit bateau vers l'uniformisation du droit franc.

Ce n'était peut-être pas le meilleur plan possible, j'aurai l'occasion de le repenser (je suis ouvert à toute suggestion) mais mon interrogation porte en fait sur comment porter le sujet

jusqu'au Xe siècle. Image not found or type unknown

Par **Elenwë Estellië**, le **25/11/2008** à **15:40**

[quote="-Merowig":2uej8vm1]Il me semblait qu'il s'agissait d'un élément neuf et important qui me permettait de mener mon petit bateau vers l'uniformisation du droit franc.[/quote:2uej8vm1]

Sans aucun doute. Mais de là à en faire une sous-partie...

C'est peut-être moi qui me trompe et tu as peut-être raison, mais c'est ce que je pense en tous cas. Et je n'ai malheureusement rien à te proposer de mieux...